

Conseil de la métropole du 16 juillet 2020

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Date de convocation
10 juillet 2020

Conseillers en exercice
66

Président : M. François CUILLANDRE

Secrétaire de séance : Mme Marion MAURY

Le Conseil de Brest métropole s'est réuni le jeudi 16 juillet 2020 à 09 heures 30 minutes, sous la Présidence de M. François CUILLANDRE, Président.

ETAIENT PRESENTS :

M. F. CUILLANDRE, Président, M. S. ROUDAUT, Mme T. QUIGUER, M. M. GOURTAY, M. D. CAP, M. R. PICHON, M. Y. NEDELEC, M. P. OGOR, Mme B. ABIVEN, M. Y. GUEVEL, M. F. JACOB, Mme P. SALAUN-KERHORNOU, M. G. DISSAUX, M. A. GOURVIL, Mme V. KERGUILLEC, Mme F. BONNARD-LE FLOC'H, M. Y. DU BUIT, M. L. PERON, M. H. BRUZAC, M. T. FOVEAU, M. J-M. LE LORC'H, Vice-Présidents.

M. J. GOSSELIN, M. C. PETITFRERE, Mme M. BRONEC, Mme C. ANDRIEUX, Mme A. DELAROCHE, Mme C. BRUBAN, M. L. GUILLEVIN, M. P. EVEN, Mme A. ARZUR, M. G. KERJEAN, Mme C. LE ROY, Mme P. ALBERT, Mme J. HERE, Mme C. MIGOT, M. F. PELLICANO, Mme S. JESTIN, M. R. SALAMI, Mme N. CHALINE, M. E. GUELLEC, Mme E. KUCHEL, Mme M. MAURY, Mme M. MAILLARD, Mme B. MALGORN, M. J-P. RICHARD, M. B. CALVES, M. J-P. ELKAIM, Mme L. KERMAREC, Mme V. BOURBIGOT, Mme N. L'HOSTIS, M. M. COATANEA, Mme C. ORVOEN, M. B. NICOLAS, M. S. MICHEL, Mme P. HENAFF, M. D. MOAN, Mme R. THOMAS, M. J-L. BATANY, Mme F. GUENEUGUES, Mme P. LAVERGNE, M. T. HELIES, M. J. LE BRIS, M. X. RIOUAL, Mme M. QUETIER, Conseillers.

ABSENT(S) EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION :

M. P. APPERE, Mme C. BOURNOT-GALLOU, Conseillers.

C 2020-07-061 ADMINISTRATION GENERALE

Création des commissions permanentes du Conseil de la métropole

Le rapporteur, M. Stéphane ROUDAUT
donne lecture du rapport suivant

ADMINISTRATION GENERALE – Création des commissions permanentes du Conseil de la métropole

NOTE DE SYNTHÈSE

Pour l'instruction des dossiers qui seront soumis au Conseil et au Bureau de la métropole, et conformément à la possibilité offerte par les articles L 2121.22, L 5211-1 et L 5211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est proposé de créer des commissions permanentes du Conseil et du Bureau de la métropole.

Ces commissions seront chargées d'étudier les questions soumises au Conseil ou au Bureau de la métropole.

Dans le respect des dispositions du règlement intérieur, la composition de ces commissions devra respecter le principe de la représentation proportionnelle pour permettre l'expression pluraliste des élus au sein de chaque commission.

Pour ces désignations, l'article L.2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales autorise le vote à main levée dès lors que le Conseil se prononce en ce sens à l'unanimité et qu'aucune disposition législative ou réglementaire ne s'y oppose.

DELIBERATION

En conséquence il est proposé au Conseil de la métropole :

- de créer les commissions suivantes :
 - Aménagement durable du territoire-Transition énergétique-Mobilité.
 - Attractivité développement économique-Emploi-Solidarité.
 - Grands services urbains-Environnement-Affaires générales-Ressources.
 - Services à la population
 - Coopération des territoires et internationale – Politiques contractuelles.
- Ces commissions seront chargées d'étudier les questions soumises au Conseil ou au Bureau de la métropole.
- De décider d'adopter le vote à main levée pour la désignation des membres des commissions.
- De désigner les élu.e.s suivant.e.s membres des commissions :

Aménagement durable du territoire – Transition énergétique – Mobilité	Attractivité développement économique – Emploi – Solidarité	Grands services urbains – Environnement – Affaires générales – Ressources	Services à la population	Coopération des territoires et International – Politiques contractuelles
TIFENN QUIGUER	MICHEL GOURTAY	YANN GUEVEL	PIERRE OGOR	DOMINIQUE CAP
YOHANN NEDELEC JACQUELINE HERE VEFA KERGUILLEC GLEN DISSAUX CLAIRE LE ROY JACKY LE BRIS PATRICIA HENAFF CLAUDINE ORVOEN FRANCOISE GUENEUGUES AGATHE ARZUR CLAUDINE BRUBAN VERONIQUE BOURBIGOT JEAN-PIERRE RICHARD MARC COATANEA	RONAN PICHON FORTUNE PELLICANO MATHILDE MAILLARD CHRISTIANE MIGOT HUBERT BRUZAC DAVID MOAN FABRICE JACOB CHRISTIAN PETITFRERE MONIQUE BRONEC ROSELINE THOMAS PIERRE EVEN ARMEL GOURVIL JEAN-PHILIPPE ELKAIM NEIMA L'HOSTIS	ERIC GUELLEC PATRICK APPERE BERNADETTE ABIVEN TRISTAN FOVEAU NATHALIE CHALINE LAURENT PERON ANNE DELAROCHE BERNARD NICOLAS JEAN-LUC BATANY STEPHANE ROUDAUT MARIE QUETIER BERNADETTE MALGORN	EMILIE KUCHEL SYLVIE JESTIN MARION MAURY PATRICIA SALAUN- KERHORNOU JEAN MICHEL LE LORC'H XAVIER RIOUAL TOM HELIES JACQUES GOSSELIN YVES DU BUIT LAURENT GUILLEVIN PASCALE ALBERT LAURENCE KERMAREC	REZA SALAMI FREDERIQUE BONNARD-LE FLOC'H CLAUDE BOURNOT- GALLOU PAULINE LAVERGNE GWENael KERJEAN CATHERINE ANDRIEUX STEPHANE MICHEL BRUNO CALVES

Pour ces désignations, l'article L.2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales autorise le vote à main levée dès lors que le Conseil se prononce en ce sens à l'unanimité et qu'aucune disposition législative ou réglementaire ne s'y oppose – Le Conseil accepte à l'unanimité le scrutin public.

Décision du Conseil de la métropole :

ADOpte A L'UNANIMITE